

La cure, réunie aujourd'hui à la succursale de *Lieuwillers*, était à la nomination du prieur de Breuil-le-Sec près Clermont.

L'église, sous l'invocation de saint Martin, est un petit bâtiment du seizième siècle, en forme de T, devenu humide par l'exhaussement du sol voisin. Le chœur et les chapelles sont voûtés et à nervures; la nef est lambrissée; le clocher central est une tour carrée, recouverte d'ardoises; le portail est formé d'une arcade en anse de panier.

On remarque à l'intérieur de la nef plusieurs meurtrières bouchées; il existe aussi des restes de boulevards en terre au nord du village, et la tradition locale conserve le souvenir de combats donnés à une époque dont ne peut préciser la date.

La commune d'*Angivillers* n'a point de hameau.

Elle n'a d'autres propriétés qu'une maison d'école. Le cimetière, trop petit et clos de murs, entoure l'église.

Il y a deux moulins à vent dans l'étendue du territoire. La population est exclusivement agricole; quelques femmes occupent leurs loisirs à la couture des gants de peau.

Contenance: Terres labourables, 599 h. 42,65. — Vignes, 0 h. 65,15. — Bois, 5 h. 46,40. — Vergers, 5 h. 60,65. — Jardins potagers, 9 h. 57,50. — Rues et chemins, 6 h. 01,80. — Propriétés bâties, 4 h. 09,40. — Total, 626 hect. 85,55.

Distance de *Saint-Just*, 6 kil. — De Clermont, 1 myr. 5 kil. — De Beauvais, 5 myr. 7 kil. — Marchés, Clermont, *Saint-Just*, *Lieuwillers*. — Bureau de poste, *Saint-Just*. — Population, 298. — Nombre des maisons, 85. — Revenus communaux, 280 f. 20 c.

BRUNVILLERS-LAMOTTE, *Brunvillers-la-Motte*, *Brumvillers*, *Brunviller*, *Brinvillers*, *Bréviller*, *Breviller la Motte*, *Brunvilliers* (*Brunovillare*, *Blivovillare*), à la limite septentrionale, entre *Gannes*, *Quinquempoix* à l'ouest, *Plainval* au midi, *Montigay*, *Sains* (du canton de Maignelay), sur les côtés opposés.

Le territoire constitue une plaine découverte, dans l'étendue de laquelle plusieurs ravins, dont la direction est divergente, prennent leur origine. Il n'y a point d'eau courante ni de source.

Le chef-lieu, placé sur la limite méridionale, est formé de cinq rues tortueuses, larges, mal alignées et mal nivelées. L'épithète de *Lamotte* est le nom d'un ancien seigneur.

On assure que ce village existait anciennement sous le nom de *la Vieville*, au lieu où est encore le cimetière; sur le chemin d'*Ansauvillers* à Maignelay, et qu'ayant été brûlé dans les guerres du moyen âge, les habitations furent reconstruites près du châ-

teau seigneurial. *Brunvillers*, qu'on nommait alors *Brinvillers*, était une simple chapelle dépendant de l'abbaye de Froimont, dans l'étendue de la paroisse de *Plainval*. La date de cette translation n'est pas indiquée; mais il est certain que les religieux de Froimont avaient les grosses dîmes qui leur furent données en l'an 1156, par Valon de Brunviller.

Brunvillers était le chef-lieu d'un marquisat qui comprenait les paroisses de *Sains*, de *Morenvillers*, et le hameau du *Quesnoy*. La fameuse marquise de *Brinvillers*, brûlée comme empoisonneuse sous le règne de Louis XIV, prenait son nom de cette terre. La tradition locale prétend que le château seigneurial fut détruit par ses ordres. Il était situé dans la rue Monsieur, au lieu dit le *Courtil-brûlé*; on a trouvé plusieurs sommes d'argent en fouillant dans les fondations, il y a une trentaine d'années.

La cure de *Brunvillers*, sous l'invocation de saint Michel, était à la nomination de l'évêque diocésain. Ce n'est plus qu'une succursale de laquelle dépend la commune de *Quinquempoix*.

L'église, assez belle construction de la fin du gothique tertiaire, est large, aérée, revêtue de dalles; les voûtes sont chargées de nervures croisées. Le clocher, placé à côté du portail, consiste en une grosse tour carrée, de l'époque de la renaissance; il y a deux fenêtres arrondies sur chaque face, et une galerie percée de quatre-feuilles au-dessus de l'édifice qui n'a point de flèche, mais un simple chapeau en ardoises; une tourelle latérale contient l'escalier. La porte d'entrée, ouverte sur un côté de la nef, est une arcade en anse de panier. Cette église est ornée et bien entretenue.

Les anciens titres indiquent, sous le nom des *Tournelles*, un hameau qui a disparu depuis long-tems; c'était un fief distinct du marquisat.

Le moulin de *Lavrethune* forme un écart à la limite occidentale; celui de *Lamotte*, un autre écart au nord du village.

La route départementale de Beauvais à Montdidier traverse, du sud-ouest au nord-est, la partie orientale du territoire.

La commune possède un presbytère, une école, quatre-vingts ares de terres en friche, et quelques parcelles de terres labourables qui lui ont été léguées par M. *Jacquet*, ancien curé.

Le cimetière est situé à six cents mètres au nord du village; il est entouré de haies vives, planté d'arbres fruitiers; on y voit, sous l'invocation de saint Martin, une chapelle qui est le reste de l'ancienne église paroissiale, dont la nef ne fut démolie qu'en 1798. On rencontre tout autour des vestiges de construction.

On a déjà dit qu'il existait deux moulins à vent dans l'étendue du territoire; on y trouve aussi des carrières abandonnées. Une

partie de la population fabrique des toiles de chanvre; une autre s'adonne à la couture des gants.

Contenance : Terres labourables, 612 h. 01,15. — Bois, 6 h. 57,20. — Vergers, 14 h. 69,10. — Jardins potagers, 0 h. 74,50. — Friches, 0 h. 88,50. — Routes et chemins, 10 h. 47,82. — Propriétés bâties, 4 h. 58. — Total, 649 hect. 96,12.

Distance de *Saint-Just*, 5 kil. — De Clermont, 2 myr. 2 kil. — De Beauvais, 3 myr. 3 kil. — Marchés : Ausauvillers, Maignelay, *Saint-Just*. — Bureau de Poste, *Saint-Just*. — Population, 389. — Nombre de maisons, 116. — Revenus communaux, 295 f. 75 c.

CATILLON, *Castillon*, *Carstillon*, *Chastillon*, *Castellon*, *Castillon*, *Castellion*, (*Castellio*), entre *Wavignies* au nord, *Quinquempoix*, *Saint-Just* à l'est, *Nourard-le-Franc* au midi, *Fumechon* à l'ouest.

Le territoire a sa principale étendue dans la direction du nord au midi; il est généralement incliné de l'ouest vers l'est; le chef-lieu est situé à l'angle sud-ouest dans la partie la plus élevée; il n'y a pas d'eau de source dans cette commune.

Le village est formé de plusieurs rues sinueuses croisant à angle droit; la plupart sont larges, mais mal alignées; une place très-spacieuse et garnie de plantations existe entre l'église et l'ancien château.

Catillon relevait du comté de Clermont. Le vieux château fort abandonné pendant trente années à la suite de la révolution, a été remplacé, vers 1816, par une construction moderne. Ce domaine appartient long-tems à la maison de Belloy d'où il passa par alliance à M. de Goussencourt, au commencement du dix-huitième siècle.

La cure qui reconnaissait saint Nicolas pour patron, était conférée par l'abbé de *Saint-Just*; devenue succursale aujourd'hui, elle comprend dans son étendue la commune de *Fumechon*.

L'église est grande et élevée; elle a subi plusieurs reconstructions; sa forme générale est un carré sur l'un des côtés duquel le chœur fait une saillie circulaire. La nef garnie de bas-côtés a été bâtie en 1520, mais elle a été retouchée depuis; le clocher est une grosse tour carrée dépourvue de flèche, à contreforts saillans décorés; cette partie de l'édifice a été construite dans les années 1551 à 1555; on avait entrepris en même tems un portail à ogive dont on voit un commencement contre le clocher; la cherté de la main-d'œuvre obligea d'y substituer une porte simple. Le chœur a été rétabli en briques vers 1786. Les voûtes ont été remplacées par un lambris. On compte cinq chapelles dans cette église. Adam

de Cardonnoy y fonda anciennement une chapelle séparée qui fut annexée à la cure en 1386. L'évêque diocésain nommait à ce bénéfice.

Les fermes de *Morviller*, *Morvillers*, *Morvillè*, *Morviler*, forment un écart au nord du chef-lieu; elles appartenaient dès 1162 à l'abbaye de *Saint-Just* qui y avait une chapelle, dans un tems reculé.

On avait réuni en l'année 1826 la commune de *Fumechon* à celle de *Catillon*. Une ordonnance du 8 janvier 1834, a rétabli les deux municipalités dans leur ancien état.

La route royale de Paris à Dunkerque traverse le territoire en passant entre le chef-lieu et *Morviller*.

La commune n'a aucune propriété. Le cimetière fermé de murs en mauvais état, est autour de l'église.

Un règlement municipal interdit l'usage des toits en chaume.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On fabrique des toiles de chanvre à *Catillon*. Il y a un moulin à vent près du village.

Contenance : Terres labourables, 839 h. 06,59. — Terres labourables plantées, 2 h. 79,10. — Bois, 5 h. 57,60. — Vergers, 3 h. 76,70. — Jardins potagers, 19 h. 95,45. — Eaux, 0 h. 18,35. — Friches, 5 h. 79,95. — Routes, chemins, places, 18 h. 06,90. — Propriétés bâties, 6 h. 85,50. — Total, 900 hect. 03,94.

Distance de *Saint-Just*, 5 kil. — De Clermont, 2 myr. 1 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, Ausauvillers, *Saint-Just*, Clermont. — Bureau de poste, *Saint-Just*. — Population, 608. — Nombre de maisons, 169. — Revenus communaux, 313 f. 79 c.

CERNOY, *Cernois*, *Cernois*, sur la limite méridionale entre *Pronteroy* au nord, *Cressonsacq* à l'est, *Noroy* à l'ouest.

Les anciennes paroisses de *Cernoy* et de *Trois-Etots*, dont le territoire a peu d'étendue, et dont la population est faible, furent réunies en 1826 à la commune de *Noroy*. Les réclamations des localités, fondées sur l'éloignement du nouveau chef-lieu, ont fait modifier cette circonscription, après un intervalle de sept années. Par ordonnance du 15 septembre 1833, les villages de *Noroy* et de *Trois-Etots* ont été détachés de *Noroy*; mais au lieu de composer, comme par le passé deux municipalités distinctes, ils sont demeurés réunis en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à *Cernoy*.

Le territoire est allongé dans la direction du nord au midi; il est formé d'un tertre argileux, boisé, coupé par quelques ondulations de terrain, et il se développe au midi sur la croupe des coteaux